n°5 - octobre 2011

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

sitcom CÔTE SUD DES LANDES

SAISON ESTIVALE :

LE SITCOM SE PLIE EN QUATRE.

Le sable chaud, le soleil éclatant, le temps des vacances et du repos… Les qualificatifs sont nombreux pour désigner la période estivale. L'été, c'est aussi beaucoup de vacanciers et qui dit beaucoup de vacanciers dit beaucoup de déchets à gérer. Pour faire face à cette production supplémentaire, et afin de maintenir un service de qualité, le Syndicat a développé, au fil des années, son offre de moyens et d'équipements à disposition de sa population estivale. Mais tout ne se gère pas sans difficulté. Alors que diriez-vous d'un petit tour dans les coulisses de la saison, histoire d'en savoir plus ?

Ordures ménagères :
PIC SAISONNIER POUR LES COMMUNES CÔTIÈRES

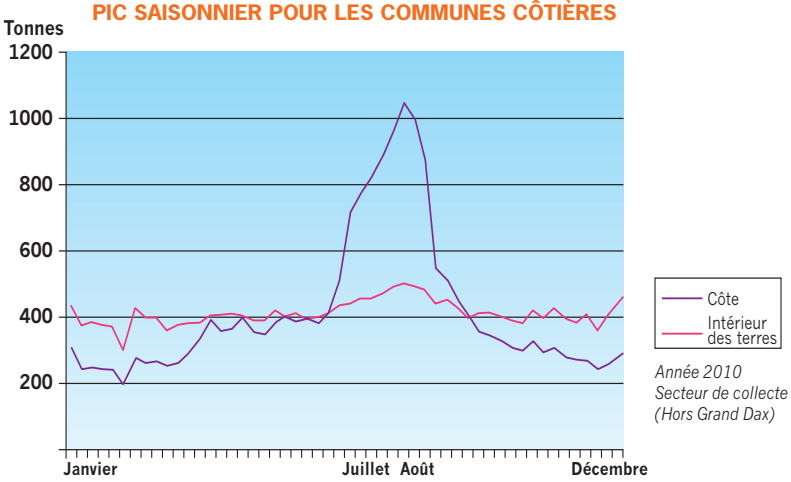

Année 2010
Secteur de collecte
(Hors Grand Dax)

Zone côtière :
AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉQUIPES DE COLLECTE

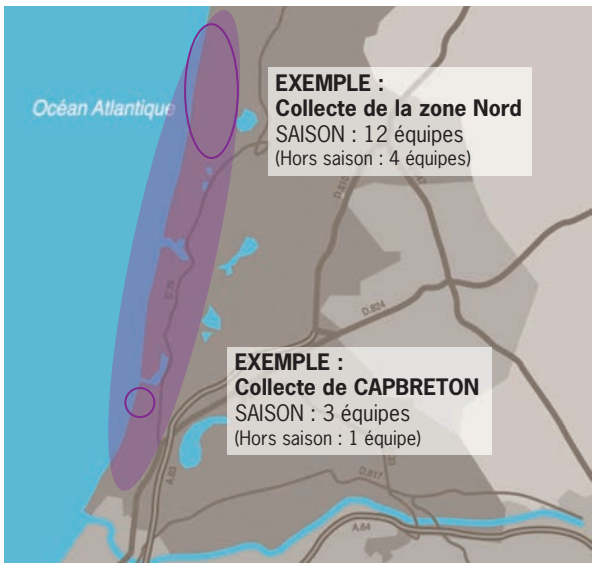

Des moyens humains pour renforcer les équipes de collecte

La région étant particulièrement touristique, la population présente sur le territoire des communes est multipliée par deux et demi en période de pointe, soit près de 350 000 personnes. Le Syndicat doit rester vigilant, s'adapter et être réactif car la saison estivale est une période durant laquelle le surcroît d'activité entraîne une multitude de difficultés supplémentaires à résoudre et ce, dans des délais souvent très courts. Les zones à fort potentiel touristique et les commerces sont collectés plus fréquemment durant l'été : sept fois par semaine pour des communes comme Soorts-Hossegor, Messanges ou Moliets-et-Mâa alors que les camions passent deux fois par semaine hors saison. Des moyens humains doivent donc être mis en place pour renforcer les équipes de collecte. Pour cela, dès le mois de février une soixantaine de recrutements d'agents saisonniers sont déterminés afin de pallier les besoins de la saison. Une période de formation est organisée sur la connaissance du métier et des règles de sécurité afin de leur permettre d'être opérationnels. De même, pour préparer la saison, les agents permanents sont formés tout au long de l'année : à la collecte des ordures ménagères, la majorité des agents est titulaire du permis poids-lourds afin de pouvoir être affecté, l'été, à un poste de chauffeur, lors de la multiplication des équipes ; à la collecte sélective, les agents qui renforcent l'équipe ont ainsi une bonne connaissance de l'ensemble des circuits.

Ordures ménagères : un stockage nécessaire pour pallier l'augmentation de la population

Nos usines d'incinération n'étant pas capables de brûler tous les déchets collectés en pointe saisonnière, une partie de la surcharge est envoyée à l'extérieur du Syndicat. L'autre partie est stockée sur la plate-forme multimatériaux de Bénesse Maremne, en balles cylindriques hermétiques réalisées grâce à une presse qui comprime et emballe les déchets. L'évolution naturelle de ces derniers est ainsi bloquée. En période de moindre activité, ces balles sont reprises et incinérées dans nos usines. Comme nous l'avons évoqué lors des précédents numéros, ce stockage, bien qu'aux normes, met en évidence l'insuffisante capacité des usines d'incinération actuelles.

Balles d'ordures ménagères

UNE INFORMATION RECURRENTE ET CIBLEE AUPRES DES VACANCIERS

« Trier et recycler, un jeu d'enfants » est le slogan de la campagne de sensibilisation lancée en 2007. Des affiches et des dépliants en quatre langues sont distribués chaque année dans une centaine de campings et résidences de vacances ainsi que dans les offices de tourisme. Pour un meilleur impact, certains d'entre eux les distribuent systématiquement à leurs clients. Ce sont, pour le SITCOM, des relais indispensables.

Les campings : esthétique et sécurité en parallèle

Conteneurs semi-enterrés

En accord avec les propriétaires des campings de la zone de compétence du SITCOM, tous les points de collecte sont désormais à l'extérieur. Ainsi, nos camions ne circulent plus à l'intérieur des établissements avec tous les risques que cela représentait : difficultés de passage, enfants qui jouent, nuisances auditives, etc. Depuis quelques années fleurissent donc de nouveaux équipements : les conteneurs semi-enterrés et enterrés. Ils remplacent les bacs d'ordures ménagères ou les conteneurs de collecte sélective, et sont destinés à améliorer le cadre urbain et les conditions de travail des agents de collecte. Leur contenance permet de réduire considérablement la fréquence des vidages par rapport au conteneur à déchet standard. Ce type de conteneur nécessite de très bonnes conditions d'utilisation : afin d'éviter les odeurs et les nuisances auprès des riverains, la mise en sac systématique des ordures ménagères est essentielle.

Dans un territoire à forte vocation touristique comme le nôtre, la politique de gestion de déchets constitue un enjeu majeur. Donner aux vacanciers les moyens techniques de trier leurs déchets est une condition sine qua non de sa réussite. Le SITCOM s'y attache depuis de nombreuses années grâce à la mise en place fréquente de points de collecte. Mais ce n'est pas la seule condition : les moyens humains sont fondamentaux puisqu'il faut multiplier les équipes pour multiplier les fréquences de collecte et ainsi gérer au mieux ce surplus de déchets. Toutefois, le traitement de ces déchets est problématique puisque tout ne peut pas être incinéré sur notre territoire. Mise en balles ou transport vers d'autres unités : cela met en évidence la sous-capacité actuelle de nos usines que la future unité de valorisation énergétique viendra solutionner.
Pour l'instant, poursuivons encore tous nos efforts pour améliorer les actions à venir en matière de gestion des déchets …

Les déchets, combien ça nous coûte ?

Dans notre budget, la part réservée aux déchets est-elle aussi importante qu'on le pense ?
Après les soutiens financiers des divers organismes et la vente des produits (ferraille, compost…), il reste à la charge des contribuables **0,25 € par jour et par habitant,** ce qui représente pour **un foyer de trois personnes** un budget mensuel de **22,50 €**. Ce montant comprend tous les services proposés par le SITCOM notamment le ramassage et l'incinération de nos sacs poubelles, l'utilisation des déchetteries et des points tri… Faisons la comparaison avec des dépenses courantes :

Compte tenu de la nécessité de reconstruire l'usine d'incinération, le coût de nos déchets connaîtra une hausse dans les prochaines années, ce qui amènera le coût mensuel pour une famille de 3 personnes aux alentours de 27 € par mois.

COLLECTE SÉLECTIVE

LES VÊTEMENTS : PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Nos placards et armoires regorgent de textiles en tout genre dont nous souhaitons, à un moment ou à un autre, nous débarrasser parce qu'ils sont usés, plus à notre goût ou plus à la mode. A l'ère de la prévention, des solutions existent pour leur donner une seconde vie. Ainsi, il est possible d'en faire don ou de les trier, grâce à des conteneurs spécifiques mis à votre disposition…, la poubelle n'étant réservée qu'aux textiles souillés ou en très mauvais état.

Des solutions préventives : la réutilisation à domicile et le don aux associations

Pour les textiles, la première étape à la maison consiste, comme pour beaucoup d'autres déchets, à les trier. Ce tri permet de dénicher des textiles dont la matière fera le parfait outil de nettoyage. Il est ainsi possible de donner une deuxième vie à de vieux vêtements ou autres linges, en les transformant en chiffons pour le ménage ou le bricolage. Ce recyclage à domicile s'inscrit parfaitement dans la réduction des déchets. En effet, le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Pour bon nombre, les textiles ne sont pas considérés comme des déchets et doivent prioritairement faire l'objet d'un don. Pour cela, plusieurs associations caritatives proposent leurs services. Il est alors possible d'apporter ses vêtements et autres linges en bon état chez Emmaüs, Voisinage, au Secours populaire, au Secours catholique, etc. Ces associations, qui les donneront ou les revendront directement à des prix réduits aux plus démunis, favorisent ainsi la réinsertion sociale. Il s'agit là d'une bonne et belle action qui en prime fait des heureux.

Bien se débarrasser de ses textiles, c'est facile …

La collecte des textiles se fait dans des conteneurs situés dans les déchetteries ou sur la voie publique. Le SITCOM en compte plus d'une cinquantaine sur son territoire de collecte. Il s'agit d'y déposer **les vêtements et chaussures que vous ne portez plus ou encore le linge de maison dont vous n'avez plus l'usage ainsi que les articles de maroquinerie.** Les textiles ayant servi pour des travaux ménagers ou de bricolage ainsi que le linge mouillé et/ou souillé ne sont pas acceptés.

Conteneur vêtement

Pour faire bon usage des conteneurs, il est impératif de respecter les consignes suivantes :

- Rassembler les textiles propres et secs dans un sac, les chaussures dans un autre,
- Attacher les chaussures par paire pour éviter qu'elles ne se dépareillent,
- Fermer bien le sac,
- Eviter les sacs trop volumineux et/ou trop lourds.

Réemploi et recyclage : des filières d'avenir

Les textiles collectés dans les conteneurs sont acheminés vers un centre de tri. Ils sont alors séparés en trois catégories et valorisés à 90 % :

- 51 % des vêtements sont classés réutilisables : 3 % sont commercialisés en France et 48 % partent à l'export par conteneurs maritimes, principalement en Algérie, Tunisie, Pologne et Ukraine.

- 39 % sont recyclés : 15 % en chiffon d'essuyage pour l'industrie et 24 % destinés à l'effilochage, pour être dirigé ensuite vers les filatures à Lyon ou encore au Pakistan. Cet effilochage engendrera du tissu pour l'ameublement et du feutre pour l'isolation phonique automobile.

- 10 % sont incinérés.

Ces filières participent à la lutte contre le gaspillage. En effet, comme tout objet de consommation, la fabrication d'un vêtement ou d'un torchon nécessite l'utilisation d'une matière première qu'il faut aller chercher et transformer. Toutes ces étapes coûteuses sont gourmandes en ressources naturelles et en énergie. C'est pourquoi le réemploi ou le recyclage de ces textiles est indispensable pour réaliser des économies substantielles et agir favorablement sur l'environnement.

Ces déchets sont encadrés et gérés au même titre que le verre ou les bouteilles plastiques. Eco TLC, l'éco-organisme des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, favorise la récupération et valorisation des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés, pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles.

DÉCHETTERIE

LA GESTION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les DEEE contiennent des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement : mercure, gaz à effet de serre, PCB…. A ce titre, ils ne doivent en aucun cas être jetés dans nos poubelles. Depuis le 15 novembre 2006, tous ces appareils doivent être rapportés dans des lieux de collecte agréés pour être ensuite dépollués, puis recyclés.

Les DEEE sont tous les appareils qui fonctionnent sur secteur ou batterie.

Ils sont classés en cinq flux:

- Le gros électroménager hors froid : lave-vaisselle, lave-linge, chauffe-eau …
- Le gros électroménager froid : congélateur, réfrigérateur, cave à vin, climatiseur …
- Les petits appareils ménagers : bouilloire, cafetière, aspirateur, caméscope, perceuse …
- Les écrans : téléviseur, ordinateur, minitel …
- Les lampes qui renferment du gaz : tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, ampoules (sauf celles à filaments car elles ne contiennent pas de gaz) …

La collecte et le traitement financés par l'éco-participation

C'est le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) qui découle directement de celui du « pollueur-payeur ». Ainsi, les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) doivent organiser et financer l'élimination des déchets issus de leurs produits mis sur le marché. Dans la majeure partie des cas, ils se regroupent en éco-organismes. C'est ainsi le cas pour les DEEE.

En effet, lors de l'achat d'un appareil neuf, le consommateur paye une « éco-participation » qui correspond au coût de collecte et de traitement d'un appareil usagé équivalent. Son montant est indiqué sur les étiquettes, de manière indépendante du prix d'achat, et varie selon le type d'appareil. Cette contribution est d'abord reversée à l'éco-organisme, puis aux collectivités locales et aux prestataires de collecte et de traitement.

Un éco-organisme…
… en quelques mots

Il s'agit d'un organisme agréé par l'Etat, à but non lucratif, qui a en charge pour le compte de ses adhérents, la collecte et le traitement d'un type de déchet ménager.
Pour les DEEE, le SITCOM, adhère à deux éco-organismes par le biais de l'organisme coordinateur « OCAD3E » : Eco- Systèmes pour les appareils ménagers et Recylum pour les lampes.

Tous les appareils électriques et électroniques ont une seconde vie !

Pourquoi s'en débarrasse-t-on ? L'appareil ne fonctionne plus, on n'en a plus besoin, on souhaite un appareil plus récent …
Dans tous les cas, l'équipement en question est marqué d'un pictogramme spécifique (une poubelle barrée) qui signifie qu'il ne doit pas être jeté à la poubelle.
Plusieurs issues sont donc envisageables. La première, c'est de le donner. En effet, si celui-ci fonctionne encore, le réemploi reste la meilleure solution. Pensez donc à faire ce don à une association ou à une personne qui en a réellement l'utilité. La deuxième, c'est de s'en débarrasser soit en le rapportant en magasin contre l'achat d'un appareil équivalent neuf (votre revendeur a l'obligation de vous le reprendre), soit en le déposant à la déchetterie.
Tous ces appareils seront ensuite démantelés, dépollués puis recyclés, dans une unité de traitement agréée.

Bilan 2010 des DEEE collectés au SITCOM…

116 224 appareils ont été collectés sur les déchetteries soit **1 235,6 tonnes.**

Détails de traitement :

- 81 % de matières recyclées dont la moitié de métaux revalorisés,
- 5 % de matières valorisées énergétiquement,
- 14 % de matières éliminées.

Cela représente **9 kg/an et par habitant**
(Niveau départemental : 7,4 kg, niveau national : 6,9 kg)

Ces appareils, composés essentiellement de métaux, sont régulièrement volés ou dégradés sur les déchetteries pour être revendus illégalement. C'est le cas plus particulièrement pour le gros électroménager hors froid. Le SITCOM a enregistré depuis un an, une disparition de plus de 20% sur les tonnages collectés. Des moyens sont donc mis en place pour lutter contre ce vandalisme : collecte plus régulière, installation de conteneurs fermés …

Source Eco-Systèmes

SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 BENESSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS
Dépôt légal : octobre 2011 - **Tirage :** 52 400 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Imprimerie d'Albret
Prochain numéro : février 2012
Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr